Bulletin départemental n° 328 du 10 octobre 2019

académie
Aix-Marseille
direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Vaucluse

Sommaire:

Pôle premier degré:

- LADE

- Postes à profil :

- Micro école

- Cité éducative

Cabinet :

- Comité de pilotage de lutte contre les violences scolaires

académie
Aix-Marseille
direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Vaucluse

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Avignon, le 30 septembre 2019

Pôle 1er degré
Moyens - RH

Dossier suivi par
Marie-Ange LABERTRANDIE
Eva NEVES DA ROCHA

Téléphone
04 90 27 76 27
04 90 27 76 68
Fax
04 90 27 76 75

Mél
ce.p1d-formation
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon
cedex 4

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

Le directeur académique
des services de l'Éducation nationale

à

Mesdames et Messieurs
les enseignants du premier degré

s/c de Mesdames et Messieurs
les inspecteurs de l'Éducation nationale
chargés de circonscription du premier degré

s/c de Mesdames et Messieurs
les principaux de collège
s/c de Monsieur le directeur de l'EREA

Objet : Liste d'aptitude 2020 aux fonctions de directeur d'école maternelle ou élémentaire de deux classes et plus
Réf. : Décret n°89-122 du 24 février 1989 modifié
Note de service n° 2002-023 du 29/01/02 (BO n°6 du 7 février 2002)

Nul ne peut être nommé à titre définitif sur un emploi de direction s'il n'a pas été inscrit sur la liste d'aptitude aux fonctions de directeur d'école.

I/ Conditions d'inscription

1/ Ancienneté

Pour faire acte de candidature, les instituteurs et professeurs des écoles doivent justifier de deux ans de service, dans l'enseignement préélémentaire ou élémentaire.

- La durée des services effectifs s'apprécie au 1er septembre 2020, année scolaire au titre de laquelle la liste d'aptitude est établie.

- Les périodes de formation à l'ESPE des professeurs des écoles stagiaires ne sont pas prises en compte.

- Les services effectués à temps partiels sont décomptés au prorata de leur durée.

- La condition d'ancienneté n'est pas opposable aux personnels faisant fonction de directeur pour la présente année scolaire.

2/ Validité de la liste d'aptitude

L'inscription sur la liste d'aptitude départementale demeure valable trois années scolaires. Durant cette période, l'inscription n'a donc pas à être sollicitée de nouveau. Les instituteurs et professeurs des écoles inscrits sur les listes d'aptitude de 2018 et 2019, dans le Vaucluse, ne doivent pas faire un nouvel acte de candidature.

3/ Diverses modalités d'inscription

A/ Inscription de plein droit

Pour être inscrits de plein droit sur la liste d'aptitude, les enseignants concernés par les situations ci-après, doivent faire acte de candidature et seront dispensés d'entretien :

- Les instituteurs et professeurs des écoles faisant fonction de directeur d'école pour la présente année scolaire et qui auront reçu un avis favorable de leur IEN.

- Les instituteurs et professeurs des écoles inscrits sur la liste d'aptitude 2018 ou 2019 d'un autre département jusqu'au terme de la durée de validité de l'inscription, c'est-à-dire l'année scolaire 2020-2021 ou 2021-2022.

B/ Inscription sur la liste d'aptitude soumise à entretien

Tous les candidats qui n'entrent pas dans les catégories citées précédemment seront convoqués à un entretien.

C/ Dispense d'inscription

Pourront être nommés directeurs lors du prochain mouvement, sans avoir à solliciter leur inscription sur la liste d'aptitude, les personnels suivants :

- Les enseignants ayant déjà la qualité de directeur d'école dans leur département d'origine, qui demandent, à la suite d'une mutation dans le Vaucluse, à continuer d'exercer ces fonctions ;

- Les instituteurs et les professeurs des écoles, régulièrement nommés dans l'emploi de directeur d'école (après inscription sur liste d'aptitude), qui ont interrompu ces fonctions mais qui ont exercé au cours de leur carrière celles-ci pendant au moins trois années scolaires, peuvent, sur leur demande, être à nouveau nommés directeurs d'école. Les années d'exercice peuvent ne pas avoir été consécutives mais les années de faisant fonction ne sont pas ici prises en compte.

II/ Etablissement de la liste d'aptitude – Nomination

1/ Commissions départementales

Les candidatures sont soumises à l'avis d'une commission départementale présidée par le directeur académique ou son représentant. Elle comprend, en outre, un inspecteur de l'Éducation nationale et un directeur d'école.

Les entretiens se dérouleront en janvier-février 2020. Les candidats seront informés individuellement de la date et du lieu de l'entretien.

Les enseignants pourront, s'ils le souhaitent, avoir une formation préparatoire à l'entretien.

2/ Etablissement de la liste d'aptitude

Après consultation de la commission administrative paritaire, le directeur académique arrête la liste d'aptitude. Le nombre d'inscrits sur cette liste d'aptitude ne peut excéder quatre fois le nombre total d'emplois à pourvoir.

3/ Nomination - Formation

Les candidats seront avisés individuellement de leur inscription ou non-inscription sur la liste d'aptitude.

La nomination en qualité de directeur d'école ne peut intervenir que dans le cadre du mouvement annuel.

Il appartient aux candidats de demander à participer au mouvement. Les enseignants nommés sur un poste de directeur d'école seront convoqués individuellement aux stages obligatoires préalablement à la prise de fonction.

III/ Instruction des candidatures

1/ Présentation de la candidature

Elle se fera au moyen de l'imprimé dont le modèle est joint en annexe.

- Un exemplaire sera renvoyé directement à la direction académique, Pôle1er degré, **pour le lundi 18 novembre 2019**, délai de rigueur (cachet de la poste faisant foi).

- Un exemplaire, auquel seront annexées les copies des 2 derniers rapports d'inspection ou compte-rendu d'entretien de carrière (PPCR), sera transmis à l'IEN de la circonscription, **pour la même date.**

2/ Calendrier des opérations

Lundi 18 novembre 2019	Date limite de réception des candidatures
Vendredi 13 décembre 2019	Retour à la direction académique au pôle 1er degré des candidatures revêtues de l'avis de l'inspecteur de l'Éducation nationale.
Janvier 2020	Préparation à l'entretien
Fin janvier 2020	Commission d'entretien
Début 2020	Consultation de la commission administrative paritaire

signé

Christian PATOZ

P.J. : 1 notice de candidature (à remplir recto verso)

DEMANDE D'INSCRIPTION SUR LA LISTE D'APTITUDE
AUX FONCTIONS DE DIRECTEUR D'ECOLE
ANNEE 2020 - 2021

Nom : …… **Prénom** : …….……
(en lettres capitales)

Nom de naissance : …….

Date et lieu de naissance : ……

Poste occupé en 2019-2020:

Ecole : ……..

Adresse : ……..

Ville : …….

<u>Occupez-vous des fonctions de direction cette année</u> ? :

oui ☐ non ☐

Circonscription : ……

Avez-vous déjà été inscrit sur une liste d'aptitude de directeur ? oui ☐ non ☐

Si oui : en quelle année …….…. pour quel département : ……

Ancienneté de services au 1er septembre 2020 : …. ans …. mois …. jours

(Les services effectués à temps partiel sont décomptés au prorata de leur durée).

Le cas échéant, 2 dernières notes d'inspection :

Note : ……./20 Date : ……

Note : ……./20 Date : ……..

Joindre copie des deux derniers rapports d'inspection ou comptes rendus d'entretien de carrière (PPCR).

TSVP

Etat des services :

Établissement d'affectation	/ fonctions exercées	/ période (du…au….)
	/	/
	/	/
	/	/
	/	/
	/	/
	/	/
	/	/
	/	/

Vœux d'affectation *(à titre indicatif - cocher la mention correcte) :*

A- Vœux ouverts à tous les postes de direction dans le département ?

OUI ☐ NON ☐

B- Vœux limités à plusieurs écoles ?

☐ OUI *(préciser lesquelles)* : ……

☐ NON

C- Vœux limités à une école ?

☐ OUI *(préciser laquelle)* : ……

☐ NON

Participation aux œuvres complémentaires de l'école *(le cas échéant préciser)*

Fait à ……..……, le ……

Signature du candidat :

La loi 78-17 du 5 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses faites à ce formulaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification pour les données vous concernant auprès de votre gestionnaire.

Rappel : **Pour le lundi 18 novembre 2019**, délai de rigueur, 1 exemplaire à la DSDEN 84 Pôle 1er degré + 1 ex à l'IEN de la circonscription accompagné des copies des deux derniers rapports d'inspection ou comptes rendus PPCR.

académie
Aix-Marseille
direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Vaucluse

POLE 1ER DEGRE - MOYENS - RH

Le 10/10/2019

APPEL A CANDIDATURE SUR POSTE A PROFIL
Année scolaire 2019-2020

Destinataires : enseignants du 1er degré

Dossier suivi par : Sabine CANAVESE (04.90.27.76.44)
Brigitte HOMBLÉ (04.90.27.76.22)

Un appel à candidature est lancé pour les postes à profil suivants :

- Coordonnateur Cité éducative – Avignon
- Enseignant coordonnateur micro école Avignon

Seuls les personnels titulaires et remplissant les conditions exigées dans la fiche de poste (en pièce jointe) peuvent postuler.

Le dossier de candidature, accompagné des pièces justificatives demandées, devra être transmis au supérieur hiérarchique **pour le mercredi 16 octobre 2019,** délai de rigueur.
Il convient également d'adresser directement une copie du dossier par mail :

- au Pôle 1er degré, bureau Mouvement : ce.mouvement-84@ac-aix-marseille.fr

Le supérieur hiérarchique fera parvenir le dossier revêtu de son avis, à la direction académique pour le **vendredi 18 octobre 2019.**

Une convocation à une commission d'entretien, qui se tiendra le **lundi 4 novembre 2019**, sera adressée aux candidats retenus via I-Prof.

Information :

- **L'entretien a pour objectif de s'assurer que le candidat maîtrise les connaissances et compétences nécessaires pour une bonne prise de poste.**
- **La candidature sur un poste à profil nécessite une démarche préalable du candidat, de recherche d'information sur le poste.**
- **L'entretien de recrutement dure environ 30 minutes.**

académie Aix-Marseille
direction des services départementaux de l'éducation nationale Vaucluse
éducation nationale

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

FICHE DE POSTE

<table>
<tr><td colspan="2">Intitulé du poste : Coordonnateur Cité éducative Avignon</td></tr>
<tr><td>Date de mise à jour : Octobre 2019</td><td>Texte de référence : Circulaire du 13 février 2019</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Rattachement hiérarchique : Le poste est placé sous l'autorité de l'Adjointe au DASEN en charge du premier degré.</td><td>Indemnités / remboursement de frais : Néant</td></tr>
<tr><td>Horaires : Horaires annualisés (1607 heures) organisés sur les lundi – mardi – mercredi- jeudi –vendredi.</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Rattachement administratif : DSDEN Vaucluse</td><td>Conditions : affectation à titre définitif.</td></tr>
<tr><td>Quotité : temps plein</td></tr>
<tr><td>Public accueilli : -</td><td rowspan="2">Procédure de recrutement :
Commission d'entretien</td></tr>
<tr><td>Lien avec des partenaires : Préfecture, Mairie, partenaires associatifs</td></tr>
<tr><td colspan="2">Résumé de l'activité :

Le coordonnateur de la cité éducative, en appui du chef d'établissement, chef de file de la cité éducative propose, organise, développe, coordonne et évalue des actions et des projets dans le cadre du projet « Cités éducatives ». Il accompagne de manière opérationnelle les équipes projets par une présence active lors de la mise en place des actions. Il est le référent dans une démarche éducative partenariale et contribue à la mise en place d'outils d'analyse et d'évaluation de l'ensemble des projets.</td></tr>
<tr><td colspan="2">Détail des missions : La fonction de coordonnateur Cité éducative a été créée afin d'assister le chef de file dans ses missions de gouvernance locale de la cité éducative en lien avec la Préfecture et la Ville. Le coordonnateur sera en relation avec le chef de projet opérationnel de la cité éducative. Il exercera ses différentes missions en lien étroit avec le comité de pilotage de la cité éducative :
➢ Développer les relations avec les partenaires (culturels, sociaux, de santé, etc.),
➢ Mobiliser les équipes et les partenaires autour des actions et objectifs définis par le comité de pilotage
➢ Représenter l'institution dans les instances partenariales : le coordonnateur siège dans les différentes instances de pilotage de la cité éducative où sa présence est requise
➢ Mettre en œuvre les actions définies par le comité de pilotage de la cité éducative
➢ Suivre les projets, en faire des bilans d'étape et réorienter le cas échéant. (Ingénierie de projets partenariaux, conception, mise en œuvre, évaluation, régulation, ...)</td></tr>
<tr><td colspan="2">Formation / Expérience professionnelle :

Une bonne expérience en éducation prioritaire est souhaitée.</td></tr>
</table>

Savoir-faire / Compétences :

- Apporter une expertise par la connaissance du territoire, de ses acteurs, de ses enjeux.
- Capacité à travailler en équipe
- Coopérer avec des personnels de statuts et missions variés
- Co-construire des actions de la petite enfance à 25 ans dans tous les temps de l'enfant et du jeune avec un accent à mettre sur les 0-12 ans.
- Savoir adopter le bon positionnement
- Conduite de projets

Connaissances :

- Connaître les enjeux de la cité éducative
- Avoir connaissance du fonctionnement du système éducatif 1er degré et 2nd degré.
- Connaitre le fonctionnement des collectivités territoriales et des services de l'Etat.
- Bonne connaissance de l'environnement territorial, institutionnel, social, culturel et associatif.

Savoir-être / Qualités :

- Travailler en équipe tout en faisant preuve d'autonomie sur les tâches opérationnelles.
- Avoir une aisance rédactionnelle et oratoire.
- Organisation et conduite de réunions
- Disponibilité

Contraintes et difficultés du poste : Les missions sont amenées à évoluer au fur et à mesure que le projet de Cité éducative avancera. Dans sa mission, le coordonnateur veillera à se montrer force de proposition auprès du chef de file et du comité de pilotage

Modalités de candidature : Le candidat retournera la fiche de candidature ci-après sous couvert de l'IEN dont il dépend, par courriel, **avant le vendredi 18 octobre.**
Il accompagnera cette fiche de :
– un curriculum vitae,
– une lettre de motivation (avec mention mail et téléphone portable pour envoi de la convocation)
– l'avis de l'Inspecteur de l'éducation nationale dont dépend le candidat.

Un entretien aura lieu devant une commission. Le choix se fera sur la base du profil recherché.

FICHE DE CANDIDATURE Coordonnateur Cité éducative	
NOM :	**Prénom :**

Affectation actuelle :	
Circonscription :	
Adresse personnelle :	
Téléphone :	**Mail :**

Diplômes et années d'obtention :

CAFIPEMF : oui non

Années d'expérience en éducation prioritaire :

Missions antérieures de formation : oui non

Si oui, était-ce en EP ? oui non

Missions antérieures de suivi d'enseignants : oui non

Si oui, était-ce en EP ? oui non

Je déclare être candidat au poste de coordonnateur cité éducative.	
Date :	**Signature :**

Avis, date, signature et cachet de l'inspecteur de la circonscription de rattachement :

académie Aix-Marseille
direction des services départementaux de l'éducation nationale Vaucluse
éducation nationale

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

FICHE DE POSTE

<table>
<tr><td colspan="2">Intitulé du poste : Enseignant coordonnateur micro-école Avignon</td></tr>
<tr><td colspan="2">Date de mise à jour : Octobre 2019</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Rattachement hiérarchique : Le poste est placé sous l'autorité de l'IEN de circonscription et localisé dans les locaux de la Collection Lambert.</td><td>Indemnités / remboursement de frais : Indemnité spécifique REP+ : 4646 euros brut/an</td></tr>
<tr><td>Horaires : Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des enseignants du 1er degré.</td></tr>
<tr><td rowspan="2">Rattachement administratif : Circonscription Avignon 1</td><td>Conditions : affectation définitive</td></tr>
<tr><td>Quotité : temps plein</td></tr>
<tr><td>Public accueilli : Elèves de CM1 et CM2 en difficulté scolaire et ayant des signes précurseurs de décrochage.</td><td rowspan="2">Procédure de recrutement :
commission d'entretien</td></tr>
<tr><td>Lien avec des partenaires : Mairie, PEP, partenaires associatifs.</td></tr>
<tr><td colspan="2">Résumé de l'activité :
Le projet expérimental de micro-école est destiné à prendre en charge des élèves du cycle 3, scolarisés à l'école primaire, en difficulté scolaire et/ou de comportement durable et importante

Il vise à :
- restaurer le lien entre l'enfant et l'Ecole ;
- travailler le rapport à la règle et aux adultes ;
- redonner confiance à l'élève en ses capacités d'apprentissage.

Pour cela, un projet individualisé est mis en place, qui s'appuie en particulier sur la pratique d'activités artistiques, culturelles et sportives. La scolarisation se fait en petit groupe, avec la concours d'intervenants institutionnels et associatifs (…).</td></tr>
<tr><td colspan="2">Détail des missions : L'enseignant coordonnateur de la micro-école est placé sous l'autorité de l'Inspecteur de l'Education Nationale dont la structure dépend.
Il participe en amont de l'ouverture de la micro-école à l'élaboration du projet pédagogique et de fonctionnement de la structure. Ses missions se déclinent autour de 6 axes :

1- Repérer et accueillir
2- Remobiliser et accompagner
3- Conseiller, coordonner
4- Enseigner
5- Evaluer
6- Gérer</td></tr>
</table>

Les principales attributions sont :

- Repérer, accueillir et établir des relations avec les jeunes élèves et leurs familles
- Impulser et coordonner avec les partenaires les innovations pédagogiques nécessaires au fonctionnement efficient de la structure
- Elaborer avec chaque élève et sa famille un projet pédagogique individualisé
- Mettre en place un système d'évaluation propre à la micro-école visant à valoriser les élèves et à favoriser leur progression
- Conduire les entretiens d'admission et de régulation de parcours
- Réunir et coordonner l'équipe éducative
- Animer des réunions
- Développer les partenariats avec la collectivité territoriale et le monde associatif.

Formation / Expérience professionnelle :

Une bonne expérience en éducation prioritaire est recherchée.

Une expérience en enseignement spécialisé serait souhaitable.

Savoir-faire / Compétences :

- Solides compétences pédagogiques
- Expérience dans le domaine de la prise en charge de la difficulté scolaire
- Expérience dans le domaine de l'innovation et de la coordination pédagogique
- Maîtrise des techniques d'entretien
- Conduite de projets

Connaissances :

- Connaître le développement psychologique, cognitif et social de l'enfant
- Connaissance du système éducatif et des dispositifs existants de lutte contre le décrochage scolaire

Savoir-être / Qualités :

- Aptitude à travailler en équipe, qualités d'animation d'équipe
- Qualités relationnelles et de communication
- Rigueur et organisation
- Créativité et inventivité
- Intérêt certain pour le domaine des arts et le partenariat culturel

Contraintes et difficultés du poste : les missions sont amenées à évoluer au fur et à mesure que le projet de micro école avancera. Dans sa mission, l'enseignant coordonnateur de la micro école veillera à se montrer force de proposition.

Modalités de candidature : Le candidat retournera la fiche de candidature ci-après sous couvert de l'IEN dont il dépend, par courriel, **avant le 18 octobre.**

Il accompagnera cette fiche de :

– un curriculum vitae,
– une lettre de motivation (avec mention mail et téléphone portable pour envoi de la convocation)
– l'avis de l'Inspecteur de l'éducation nationale dont dépend le candidat.

Un entretien aura lieu devant une commission. Le choix se fera sur la base du profil recherché.

FICHE DE CANDIDATURE **Enseignant coordonnateur micro école**

NOM :	**Prénom :**
Affectation actuelle :	
Circonscription :	
Adresse personnelle :	
Téléphone :	**Mail :**

Diplômes et années d'obtention :

CAFIPEMF : oui non

Années d'expérience en éducation prioritaire :

Missions antérieures de formation : oui non

Si oui, était-ce en EP ? oui non

Missions antérieures de suivi d'enseignants : oui non

Si oui, était-ce en EP ? oui non

Je déclare être candidat au poste d'enseignant coordonnateur micro école.

Date : **Signature :**

Avis, date, signature et cachet de l'inspecteur de la circonscription de rattachement :

académie
Aix-Marseille
direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Vaucluse

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

LE DIRECTEUR ACADEMIQUE DES SERVICES DE L'EDUCATION NATIONALE DE VAUCLUSE

Vu le Code de l'éducation, titre II du livre IV relatif à l'organisation et au fonctionnement des collèges et des lycées, et titre Ier du livre V, relatif aux obligations et aux droits des élèves,

Vu le décret N° 2019-908 du 30 août 2019 relatif à la discipline dans les établissements d'enseignement du second degré et les établissements d'État relevant du ministère chargé de l'éducation nationale,

Vu la circulaire N° 2019-122 du 3 septembre 2019, parue au BO N° 32 en date du 5 septembre 2019, relative à la prévention et à la prise en charge des violences en milieu scolaire,

Un comité de pilotage chargé d'assurer la mise en œuvre et le suivi du plan de lutte contre les violences scolaires est mis en œuvre au sein de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation nationale de Vaucluse,

POLE CABINET
SECRETARIAT

Dossier suivi par
Téléphone
04 90 27 76 06
Fax
04 90 82 96 18
Mél.
ce.cabinet-ia84
@ac-aix-marseille.fr

49 rue Thiers
84077 Avignon

Horaires d'ouverture :
8h30 – 12h
13h30 – 16h30

Accès personnes à
mobilité réduite :
26 rue Notre Dame
des 7 douleurs

ARRETE

Article 1

La liste des membres du comité de pilotage de lutte contre les violences scolaires est présentée comme suit :

Présidence : Christian PATOZ, IA-DASEN de Vaucluse

Référent départemental de lutte contre les violences scolaires : Pierre TALBOT

Equipe de direction :
Frédéric MATT, IA-DAASEN 84
Carole MORELLE, Secrétaire générale
Corinne CROS, Adjoint au DASEN en charge du 1er degré
Marie-Line TARDIVEL, IEN-IO
Karine DELAMOTTE, responsable EMAS 84

Au titre d'experts :

Nathalie CAMPREDON, infirmière conseillère technique – référente départementale harcèlement 2nd degré
Isabelle CHARLERY, assistante sociale conseillère technique
Georgia PANACCIULLI, médecin conseillère technique
Erick LE FLOC'H, IEN Orange - référent départemental harcèlement 1er degré

Service support :
Magali DEBOURGES, Cheffe du Pôle des élèves 2nd degré

Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence du comité sera assurée par un membre de l'équipe de direction. Le comité se réunira une fois par période.
Un compte rendu sera réalisé à l'issue de chacun des comités.

Article 3

La secrétaire générale de la DSDEN de Vaucluse est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le 7 octobre 2019

Christian PATOZ